



Lettre avocate Internationale

Par **France Inde Karnataka**, le **26/02/2013** à **10:43**

Bonjour,

je représente une association travaillant exclusivement auprès d'un hôpital en Inde.

Nous venons de recevoir une lettre de la part d'une avocate nous demandant de répondre à diverses questions concernant notre structure dans un délai de 30 jours.

Cette lettre nous est adressée en Hindi et je souhaiterais savoir si dans le cadre d'une lettre adressé a une association de droit franco-Indien, il n'était pas obligatoire que cette lettre soit traduite dans une langue internationale (anglais).

Si oui ou non, serait il possible d'avoir également le texte de loi si référent afin d'être précis dans notre réponse.

Cordialement